

VOTRE SECTION SYNDICALE DU SNES-FSU NORMANDIE

À CAEN :
206 rue Saint-Jean
14000 CAEN

Tél. : 02 31 83 81 60

À ROUEN :
14, bd des Belges
76000 ROUEN

Tél. : 02 35 98 26 03

normandie@snes.edu

www.normandie.snes.edu



Notre site

SOMMAIRE

1 / Edito

2 / Contrats / Salaires / Stages

L'édito

Non-titulaires enseignant.e.s, CPE et PsyEN : Agir ensemble !

Dans un contexte de recrutement très difficile caractérisé par une pénurie profonde d'enseignants, de CPE et de Psy-En, le **SNES-FSU est plus que jamais aux côtés des collègues non-titulaires pour les accompagner, les conseiller et les défendre.**

Un agent sur cinq dans la Fonction publique est aujourd'hui non-titulaire, c'est dire si cette question a pris des proportions de plus en plus grandes. A ce sujet, les cadres de gestion académiques qui montrent des imperfections manifestes (inégalités de traitement entre les personnels, non-respect de la loi et des textes réglementaires, etc.) **doivent être remplacés par un cadre de gestion national piloté par le ministère.**

Le SNES-FSU a toujours accompagné le parcours d'emploi des non-titulaires en concourant à l'amélioration de leurs conditions de recrutement, de travail et de rémunérations qui jouent un rôle important dans la continuité du Service public. Il continue à agir dans ce sens non seulement pour consolider les acquis

sociaux mais également pour gagner de nouveaux droits.

Engagé contre la précarité, le SNES-FSU dénonce la "contractualisation" développée par la Loi de Transformation de la Fonction Publique dont il exige l'abrogation. **Il revendique au contraire un dispositif de titularisation des non-titulaires sous certaines conditions.** Cela correspondra à une reconnaissance de leur travail qui permettra de pallier la pénurie d'enseignants-es et renforcera l'esprit du "statut" dans la Fonction publique.

Le SNES-FSU Normandie organisera en janvier des stages de formation syndicale à Caen et à Rouen. Nous vous invitons à y venir nombreux pour vous informer et échanger sur vos droits et conditions de travail.

Claire Jourdan, Lionel Fournier et Catherine Mezaad,
responsables des Non-Titulaires.

Claire-Marie Feret,
secrétaire académique.

STAGES NON-TITULAIRES (Enseignant-es, CPE, PsyEN)

Lundi 22 janvier à Caen
Mardi 23 janvier à Rouen

Les frais de déplacements sont remboursés aux collègues adhérent-es ou qui adhèrent le jour du stage.

S'inscrire : QR code ci-contre ou <http://r.snes.edu/StagesNormandie>



Actualités *Non titulaires*

Fin de contrat

C'est la double peine pour les collègues qui n'ont pas été renouvelés à cette rentrée. Outre l'absence de salaire fin septembre, ou une avance indigne pour ceux qui ont fini par signer un contrat avant le 20, aucun versement de l'allocation chômage ni de la prime de précarité !

La cause : le Rectorat qui ne transmet pas l'attestation employeur à Pôle Emploi dans les délais, et qui ne met pas en paiement la prime de précarité pourtant due dès la fin du mois suivant la fin du contrat (soit fin septembre pour un contrat qui se termine au 31 août). **La prime ne sera payée que fin novembre pour ceux qui y sont éligibles.**

Le SNES-FSU dénonce ces pratiques insupportables et se bat pour que le Rectorat respecte la loi. En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous contacter.

La PSC (Protection sociale complémentaire) : Des améliorations à venir pour les contractuels

La FSU a décidé de signer pour acter les avancées de l'accord interministériel PSC sur la prévoyance pour les agent·es de l'État. Elle a participé activement à la négociation pour améliorer les garanties des personnels et se montrera très vigilante sur l'application de cet accord et sur le respect des engagements pris par le ministre.

S'il est loin d'être parfait, cet accord qui s'appliquera à compter du 1er janvier 2025 contient des avancées majeures pour les contractuels comme la mise en place de la subrogation des indemnités journalières entre la sécurité sociale et l'employeur, ce qui évitera les trop-perçus dont le remboursement est souvent compliqué.

La FSU continue de demander l'abrogation du jour de carence, mesure idéologique et punitive, une meilleure indemnisation des congés longue durée et l'instauration du « 100% Sécu ».

CZR : Le contrat sur zone de remplacement, une nouveauté 2023.

Encore peu répandu en Normandie, la façon dont il est appliqué dans d'autres académies doit nous alerter. Ce contrat signé pour un an ou plus permet d'éviter la succession de contrats courts, mettant ainsi fin au problème de la régularité des payes. Mais en contrepartie, le CZR doit être hyper-mobile et flexible, accepter toutes les affectations qui lui sont imposées, même éloignées de son domicile, même du jour au lendemain. Le SNES-FSU alerte sur les risques liés à ce type de contrats et se tient aux côtés des collègues pour défendre leurs conditions de travail.

CCP Le saviez-vous ?

Les Commissions Consultatives Paritaires sont composées à parts égales de membres de l'administration et de représentants syndicaux élus lors des élections professionnelles.

Les CCP sont obligatoirement réunies pour les licenciements des personnels en CDI et pour les demandes de révisions de l'entretien professionnel lorsque le recours hiérarchique n'a pas abouti.

Les élu·es de la FSU y siègent pour porter les revendications des collègues non-titulaires et défendre les droits des agent·es et des agents, tant à titre individuel que pour obtenir des améliorations collectives.

Problèmes sur le salaire

En cette rentrée des dysfonctionnements ont empêché certains collègues de recevoir leur paye en temps et en heure. A cela s'ajoute le fait que le Rectorat ne rémunère que par acomptes les collègues ayant signé un CDD en septembre. Nous vous invitons à nous contacter pour toute question au sujet de votre paye. Si la FSU a obtenu depuis la rentrée 2022 une amélioration des grilles indiciaires en Normandie, la progression des salaires reste insuffisante et rattrapée par l'inflation et la hausse du SMIC. Le SNES-FSU revendique une grille indiciaire nationale revalorisée.

Stages *Lundi 22 janvier et mardi 23 janvier*

Les stages syndicaux du SNES-FSU sont ouverts à toutes et tous, syndiqué·es ou non. Ces stages sont l'occasion de se rencontrer, de ne pas rester isolé·e dans son établissement, de s'informer sur ses droits, de s'armer pour résister aux diverses pressions mais aussi d'échanger et de construire collectivement les mandats qui seront ensuite portés par le SNES-FSU.



Pour participer à ce stage, il suffit de :

- Vous inscrire en ligne via le Qr code ci-contre ;
- Déposer auprès du secrétariat par mail ou en main propre, avant le 22 décembre pour Caen et le 23 décembre pour Rouen, une demande d'autorisation d'absence (générée à l'inscription en ligne).

La participation à ces stages de formation syndicale est un droit statutaire (le rectorat vous autorise à vous absenter avec un maintien de salaire) dans la limite de 12 jours par an, qu'il faut utiliser et qu'on ne peut vous refuser.

SNES-FSU Comment se syndiquer ?

Rejoignez le SNES-FSU pour porter la voix des personnels et défendre nos métiers.



Se syndiquer en un simple clic :

Mi-temps ou temps partiel : cotisation proportionnelle à la quotité de temps de travail.

| Traitement brut mensuel en € | Inf. à 900 € | 901 € à 1100 € | 1101 € à 1400 € | 1401 € à 1700 € | 1701 € à 2000 € | 2001 € à 2300 € | 2301 € et plus |
|---------------------------------------|--------------|----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|
| Contractuel·es - MA | 25 € (3,2€) | 40 € (5,0€) | 70 € (8,8€) | 100 € (12,5€) | 130 € (16,3€) | 150 € (18,8€) | 170 € (21,3€) |
| <i>Coût réel après crédit d'impôt</i> | 9 € | 14 € | 24 € | 34 € | 45 € | 51 € | 58 € |